

Quand on aime, on ne compte pas : On estime que l'illettrisme affecte un Français sur deux en 1833. Mais comment peut-on évaluer a posteriori l'illettrisme ?

27-01-2017

avec

-

Lors des cérémonies de mariage, seules les personnes sachant écrire apposent une signature rédigée sur les actes.

-

Le taux de signatures rédigées est un indicateur de la maîtrise de l'écriture parmi les populations en âge de se marier.

-

On considère qu'il donne un ordre de grandeur de la proportion de la population sachant lire et écrire, et par différence du taux d'illettrisme.

-

En 1833, année où Guizot impose aux communes de plus de 500 habitants l'obligation d'entretenir une école primaire, quatre hommes sur dix ne savent pas signer lors de leur mariage, et six femmes sur dix se trouvent dans la même situation.

-

En 1900,
seuls 6% des Français et 10% des Françaises ne sont pas en mesure
d'apporter une signature rédigée sur leurs actes de mariage.